

ET POUR LES AUTRES DÉCHETS :

À JETER

- Ordures ménagères
- Couches et lingettes
- Papiers souillés
- Petits objets en plastique



À COMPOSTER

- Biodéchets



À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE

	Déchets végétaux		Vieux mobiliers		Déchets électriques		Gravats Terres - Inertes		Déchets incinérables		Déchets non valorisables
	Textiles		Objets du réemploi		Lampes et néons		Déchets dangereux		Batteries de voiture		Piles
	Cartons		Métaux		Bois		Pneus				

COMMANDEZ UN COMPOSTEUR

L'agglomération propose deux modèles de composteurs en bois à un tarif privilégié (disponibles en 400 et 600 litres).

Votre composteur est livré avec un bio-seau pour transporter vos déchets jusqu'au composteur.

Bon de commande sur www.chartres-metropole.fr

Informations par téléphone au

 **0 800 22 20 36** 



MÉMO-TRI

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS vont dans la poubelle jaune.



LE TRI DEVIENT PLUS SIMPLE :

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !



© CITEO

ADOPTONS LES BONS GESTES

Si c'est un emballage,

- il va dans le contenant jaune à ma disposition ;
- il est inutile de laver l'emballage, bien le vider suffit ;
- il se dépose en vrac, sans l'imbriquer ;
- il peut être aplati sur le flanc pour gagner de la place.



Bouteilles, flacons et bidons en plastique.



Cartonnettes, briques alimentaires.



Tous les papiers.



Emballages en métal.



Barquettes, blisters, pots, sacs, sachets et films en plastique.



Peut petits emballages en métal.



LE VERRE SE TRIE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

